

JUSTICE LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF A PORTÉ UN NOUVEAU COUP AU PROJET ISÉROIS

Center Parcs de Roybon : le point mort

Nouveau coup porté au projet de village de vacances Center Parcs à Roybon (Isère), déjà bloqué depuis sept mois.

Le tribunal administratif de Grenoble (Isère) a annulé, hier, l'un des deux arrêtés préfectoraux contestés par les opposants au projet d'implantation d'un Center Parcs à Roybon, indispensables à la réalisation des travaux.

Si le tribunal administratif a rejeté les requêtes concernant l'arrêté préfectoral autorisant le groupe Pierre & Vacances à détruire des espèces protégées, il a donc, en revanche, annulé l'autorisation "Loi sur l'eau", permettant, entre autres, la destruction de zones humides et la modification du lit de cours d'eau.

Dans son jugement, la juridiction administrative estime que les mesures compensatoires à la destruction de 76 hectares de zones humides ne sont pas compatibles avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée. Le projet pré-

voit bien de compenser, à hauteur de 200 %, les zones détruites, mais le tribunal administratif fonde sa décision sur « la dispersion et le morcellement des sites de compensation. Les remises en état de zones humides envisagées pour compenser l'impact du projet ne peuvent être regardées comme constituant globalement des mesures équivalentes sur le plan fonctionnel et de la biodiversité », peut-on lire dans ce jugement.

Pierre & Vacances va faire appel

Quelques heures après avoir pris connaissance de cette décision, le groupe Pierre & Vacances a annoncé sa décision de faire appel. Le PDG du groupe Pierre & Vacances Gérard Brémont, « sûr de la pertinence du projet, de la qualité de la localisation », a déclaré qu'il n'était « pas envisageable » d'abandon-



■ Le site de Roybon à l'état brut. Photo DL/Christophe Agostinis

ner le projet de Center Parcs de Roybon. Pierre & Vacances devrait cependant revoir son dossier pour prendre en compte les critiques de la justice concernant la compensation des zones humides détruites. À Roybon, la population, majoritairement favorable au Center Parcs, n'est pas découragée. « On s'attendait à cette décision, ça ne change rien pour nous, Pierre & Vacances va faire

appel et on continuera de soutenir le projet », assure Christian Luciani, président du collectif Vivre en Chambaran, qui soutient l'implantation d'un Center Parcs à Roybon. Quant aux zadistes, ils pensent avoir gagné du temps et comptent bien rester sur le terrain et empêcher toute tentative de reprise en main du terrain par Pierre & Vacances. ■

B. B et M. R.